

DOSSIER D'ADMISSION BTSA 2026/2027

(Cocher la case correspondant à la classe d'inscription et précisez s'il s'agit d'un redoublement)

REDOUBLANT(E) : Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>		
<input type="radio"/> BTSA 1 ^{ère} Année VO (Viticulture-Œnologie)	<input type="radio"/> BTSA 1 ^{ère} Année ACD (Agronomie Cultures Durables)	<input type="radio"/> BTSA 1 ^{ère} Année GPN (Gestion et Protection de la Nature)
<input type="radio"/> BTSA 2 ^{ème} Année VO (Viticulture-Œnologie)	<input type="radio"/> BTSA 2 ^{ème} Année ACD (Agronomie Cultures Durables)	<input type="radio"/> BTSA 2 ^{ème} Année GPN (Gestion et Protection de la Nature)

RENSEIGNEMENTS concernant L'ETUDIANT(E)

Numéro attribué à l'Éducation Nationale, se renseigner auprès de son établissement d'origine (numéro inscrit sur les bulletins de notes ou sur le certificat de scolarité)

N° RNIE (Identifiant National Elève) OBLIGATOIRE à remplir ci-après :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOM (en majuscules) de l'étudiant(e) Sexe

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) Nationalité

Date de naissance : Lieu de naissance Département (ou pays) :

Régime Repas choisi : Forfait ½ P* (5 j) - Forfait Interne-externé** (5j) - Au Ticket repas (2 repas maximum par semaine)

* ½ P : Repas midi (lundi au vendredi) - **Interne-externé : Petit déjeuner du mardi au vendredi, repas midi du lundi au vendredi, repas du soir du lundi au jeudi

1 Langue vivante obligatoire au choix (à cocher SVP) : Anglais ou Espagnol

Dispensé-e d'E.P.S. (cocher SVP) : Non Oui Si oui Durée :

En cas de dispense, joindre impérativement le certificat médical de dispense au dossier médical

ADRESSE ETUDIANT(E) : Idem parents - Si parents divorcés/séparés/veuf-ve : Idem Mère Idem Père Garde Alternée

Adresse sur Carcassonne durant l'année scolaire (si différente parents : Rés. étudiante ou autre) si pas encore connue, à indiquer à la rentrée :

Commune Code postal

N° Portable obligatoire de l'étudiant(e) :

E-mail obligatoire EN MAJUSCULE de l'étudiant(e) :

Si vous avez validé une formation aux gestes de premiers secours, cochez la case correspondante ci-dessous et précisez en quelle année : PSC1 SST Autre (à préciser) : Année :

ETABLISSEMENT et FORMATION D'ORIGINE (Année scolaire 2025/2026 ou dernier établissement fréquenté)

Le nom et l'adresse de l'Etablissement sont à remplir uniquement pour les nouveaux étudiants

Etablissement scolaire fréquenté (nom et adresse) :

Code postal Commune

Classe et option suivies :

Diplôme Bac + éven. postbac (nom et spécialité) Année d'obtention :

RENSEIGNEMENTS concernant LA FAMILLE

En cas de séparation ou de divorce, les coordonnées des deux parents sont obligatoires.

Fournir la copie de jugement de divorce en cas de déchéance des droits parentaux de l'un des responsables légaux.

Désormais l'essentiel des informations concernant la scolarité des étudiants est faite par Pronote :
Un numéro de téléphone portable et une adresse mail valide vous permettront l'accès à ces informations.

Situation parents (cocher la case correspondante) : <input type="checkbox"/> mariés <input type="checkbox"/> pacsés <input type="checkbox"/> concubinage <input type="checkbox"/> séparés <input type="checkbox"/> divorcés <input type="checkbox"/> veuf(ve)	
Situation particulière : <input type="checkbox"/> Famille d'accueil <input type="checkbox"/> Autre cas (à préciser)	
PERE (ou tuteur) : Responsable légal 1 <input type="checkbox"/> ou 2 <input type="checkbox"/> cocher SVP	MERE (ou tutrice) : Responsable légal 1 <input type="checkbox"/> ou 2 <input type="checkbox"/> cocher SVP
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Date-lieu de Naissance :	Nom de Jeune-Fille :
Adresse du Domicile :	Date-lieu de Naissance :
Code postal : Commune :	Adresse du Domicile si différente du père :
Pays (si domicilié hors de France) :	Code postal : Commune :
N° téléphone domicile :	Pays (si domicilié hors de France) :
N° téléphone portable obligatoire :	N° téléphone domicile :
N° tél sur liste rouge ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (à cocher SVP)	N° téléphone portable obligatoire :
N° téléphone professionnel :	N° tél sur liste rouge ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (à cocher SVP)
E-mail obligatoire en MAJUSCULE :	N° téléphone professionnel :
Profession actuelle :	E-mail obligatoire en MAJUSCULE :
Nom et adresse du lieu de travail :	Profession actuelle :
.....Tél employeur :	Nom et adresse du lieu de travail :
Indiquez le numéro (niveau détaillé) de votre catégorie socioprofessionnelle à l'aide du document page 3 :Tél employeur :
Indiquez le numéro (niveau détaillé) de votre catégorie socioprofessionnelle à l'aide du document page 3 :	Indiquez le numéro (niveau détaillé) de votre catégorie socioprofessionnelle à l'aide du document page 3 :
Un seul destinataire Facture (frais dossier, forfait repas, résidence) : <input type="checkbox"/> Père ou <input type="checkbox"/> Mère ou <input type="checkbox"/> Etudiant(e) ou <input type="checkbox"/> Tuteur	
Le destinataire facture est responsable du paiement de la facture et s'engage à la régler. (à réception de la facture ou par prélèvement automatique)	
Il doit signer au bas de cette page. Si séparation/divorce des parents, l'étudiant est-il en garde alternée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
En cas d'urgence et d'absence des parents, indiquer le nom d'une autre personne pouvant être contactée :	
NOM Prénom : N° téléphone :	
Qualité et/ou lien éventuel de parenté :	
Si vous n'autorisez pas la communication de vos coordonnées aux associations de parents d'élèves cochez la case ci-contre : <input type="checkbox"/>	
BOURSE : l'étudiant était-il boursier en 2025/2026 (case à cocher SVP) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Important !
Avez-vous fait une demande de bourse (DSE) auprès du GROUS pour 2026/2027 ? : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (si oui joindre notification 2026/27)	

ENGAGEMENTS de l'étudiant-e et des parents : Je soussigné(e) père – mère ou tuteur – tutrice **et** l'étudiant(e) concerné(e)

- Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués sur ce dossier d'admission
- Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et m'engage à m'y conformer.
- M'engage à régler la facture (frais de dossier, forfait repas, hébergement à la résidence étudiante le cas échéant) au tarif établi. A défaut de paiement, je reconnais m'exposer à ce que le recouvrement en soit poursuivi, conformément à la réglementation en vigueur.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet du lycée <https://campusterreetnature.fr/> ; choisir les rubriques suivantes : Infos Pratiques / S'inscrire / Lycée Charlemagne Carcassonne : en bas de page dans « Documents à consulter et télécharger »

Date et Signature du père (ou tuteur légal), Date et Signature de la mère (ou tutrice légale), Date et signature de l'étudiant(e) :

NOMENCLATURE DES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES PARENTS

Indiquez le numéro du niveau détaillé correspondant à votre profession en page 2 du dossier d'admission

Niveau agrégé	Niveau de publication courante	Niveau détaillé
1 Agriculteurs exploitants	10 Agriculteurs exploitants	11 Agriculteurs sur petite exploitation
		12 Agriculteurs sur moyenne exploitation
		13 Agriculteurs sur grande exploitation
2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	21 Artisans	21 Artisans
	22 Commerçants et assimilés	22 Commerçants et assimilés
	23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
3 Cadres et professions intellectuelles supérieures	31 Professions libérales	31 Professions libérales
	32 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	33 Cadres de la fonction publique
		34 Professeurs, professions scientifiques
		35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
	36 Cadres d'entreprise	37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise		
4 Professions intermédiaires	41 Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés	42 Instituteurs et assimilés
		43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
		44 Clergé, religieux
		45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
	47 Techniciens	47 Techniciens
	48 Contremaîtres, agents de maîtrise	48 Contremaîtres, agents de maîtrise
5 Employés	51 Employés de la fonction publique	52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
		53 Policiers et militaires
	54 Employés administratifs d'entreprise	54 Employés administratifs d'entreprise
	55 Employés de commerce	55 Employés de commerce
	56 Personnels des services directs aux particuliers	56 Personnels des services directs aux particuliers
6 Ouvriers	61 Ouvriers qualifiés	62 Ouvriers qualifiés de type industriel
		63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
		64 Chauffeurs
		65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
	66 Ouvriers non qualifiés	67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
		68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 Ouvriers agricoles	69 Ouvriers agricoles	
7 Retraités	71 Anciens agriculteurs exploitants	71 Anciens agriculteurs exploitants
	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprises
	73 Anciens cadres et professions intermédiaires	74 Anciens cadres
		75 Anciennes professions intermédiaires
	76 Anciens employés et ouvriers	77 Anciens employés
78 Anciens ouvriers		
8 Autres personnes sans activité professionnelle	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
	82 Inactifs divers (autres que retraités)	83 Militaires du contingent
		84 Élèves, étudiants
		85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
		86 Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

Notre établissement traite les données personnelles conformément au RGPD et aux lois en vigueur, dans le cadre de ses missions pédagogiques et administratives. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Pour exercer ces droits, contactez-nous à l'adresse leqta.carcassonne@educagri.fr. En cas de problème, vous pouvez contacter le DPD à l'adresse : dpd-ea.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

LISTE DES PIÈCES 2026-2027 A FOURNIR AVEC LE DOSSIER D'ADMISSION

NOM ET PRENOM DE L'ETUDIANT(E) :

Classe : BTSA 1^{ère} Année ou 2^{ème} Année (cocher l'année correspondante SVP)
Option : ACD Viti-Oeno GPN (cocher l'option correspondante SVP)

Pour les nouveaux étudiants du lycée Charlemagne, les documents de la liste ci-dessous doivent impérativement être fournis.

Pour les étudiants passant en 2^{ème} année, les documents soulignés dans la liste ne sont pas à joindre (déjà fournis en 2025-2026).

Merci de cocher les pièces fournies

- Dossier d'admission rempli et signé (4 pages)
- Copie du relevé des notes du Baccalauréat justifiant de votre réussite à l'examen (BTSA 1^{ère} année)
- Copie Livret de famille mis à jour (pages parents et enfants)
- Copie lisible carte d'identité recto verso ou passeport de l'étudiant(e) en cours de validité
- Attestation d'assurance scolaire pour 2026/2027 (responsabilité civile)
- Boursiers uniquement** : Notification conditionnelle d'attribution de bourse pour 2026/2027 délivrée par le CROUS
- RIB de l'étudiant-e
- Dossier médical pour l'infirmière :
 - Fiche d'urgence Fiche de santé Copie des vaccinations (**uniquement pour les nouveaux élèves ou si rappel vaccins**)
 - En cas de dispense de sport : Certificat médical
- Coupon-réponse sur les dispositifs à mettre en œuvre en 2026-2027 pour les élèves en situation de handicap
- Pour inscription à l'examen (à fournir **uniquement pour les élèves de BTSA 2^{ème} Année**) :
 - Candidats de 16 et 17 ans : copie de l'attestation de recensement (délivrée par la mairie du domicile)
 - Candidats de 18 ans et plus : copie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté
- BTSA GPN 2^{ème} année uniquement** : Chèque 110 € de participation au voyage d'étude du littoral pour les étudiants de 2^{ème} année et contrat d'engagement signé

Selon la situation et/ou le choix de l'étudiant-e (Cocher les pièces fournies SVP)

- Si choix de paiement des frais de dossier, de forfait repas et d'hébergement à la résidence (le cas échéant) par prélèvement mensuel automatique : formulaire d'autorisation de prélèvement + RIB du responsable de la facture
- Si **Étudiant redoublant** en BTSA 2^{ème} année suite échec BTSA : relevé des notes obtenues à la session 2026
- Si Étudiant de **nationalité étrangère** : fournir la carte de séjour + Justificatif d'affiliation à la sécurité sociale

PIECES DU DOSSIER D'ADMISSION A CONSERVER

- Information rentrée scolaire
- Fiche frais - repas - bourses
- Information sur le prélèvement mensuel
- Trousseau BTSA 1^{ère} Année
- Information spécifique pour les BTSA GPN 2^{ème} année : voyage d'étude du littoral
- Information sécurité sociale étudiante

Déroutement de la rentrée Scolaire 2026 pour les étudiants

Le planning pédagogique prévisionnel 2026-2027 est consultable et téléchargeable sur notre site internet : <https://campusterreetnature.fr/> en choisissant les rubrique suivantes: *Infos pratiques / S'inscrire / Lycée Charlemagne Carcassonne* : Colonne de droite (pour les étudiants) aller en bas de page dans « Documents à consulter et télécharger ».

Mardi 1^{er} Septembre 2026 : Rentrée pour tous les BTSA 1^{ère} Année	
Réunion d'information générale obligatoire à l'amphithéâtre	<ul style="list-style-type: none"> • 10h00 à 10h30 : Pour tous les étudiants de BTSA 1^{ère} Année
Accueil Pédagogique par le Professeur Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> • 10h30 à 12h00 : Pour tous les étudiants de BTSA 1^{ère} Année • 13h30 : Début des cours
Réunion des étudiants logés en salle DEMETER	<ul style="list-style-type: none"> • 17h30 à 18h00
Etat des lieux et Installation à la résidence	<ul style="list-style-type: none"> • à partir de 18h00
Formalités Administratives	Mercredi 02 Septembre 2026 de 13H30 à 15h30
Mardi 1er Septembre 2026 : Rentrée des BTSA 2^{ème} année ACD et GPN	
Accueil Pédagogique par le Professeur Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> • 13h30 à 15h30 : étudiants de BTSA GPN 2 • 13h30 à 15h30 : étudiants de BTSA ACD 2
Début des cours	<ul style="list-style-type: none"> • 15h30 : Début des cours
Formalités Administratives	Mercredi 02 Septembre 2026 de 15H30 à 17h30

N.B. : Les étudiants de BTSA VO 2^{ème} Année sont en stage en septembre/octobre et recevront ultérieurement l'organisation de leur rentrée scolaire.

FRAIS DE DOSSIER – REPAS ETUDIANTS

BOURSE D'ETUDES ou DSE : Dossier Social Etudiant

Frais de Dossier

Tarif annuel forfaitaire (frais de cours photocopiés, petites fournitures, matériel informatique, affranchissements postaux, assurance stage) : **BTSA 1^{ère} Année : 85 € - BTSA 2^{ème} Année : 95 €**

Règlement après réception de la facture, par chèque, par virement ou par prélèvement mensuel selon le choix du destinataire de la facture (voir courrier d'information sur le prélèvement automatique mensuel).

Repas Etudiants

L'établissement est équipé d'un système informatisé pour l'accès au self-service. L'étudiant accède au réfectoire avec la Carte Jeune Région, obligatoire pour le passage au self.

Demande de carte jeune région possible à partir du 10 juin 2026 sur : <https://www.laregion.fr/-cartejeune> rubrique «demander sa Carte Jeune Région» et de préférence **avant mi-juillet** pour pouvoir accéder au self. **Vous êtes considéré comme lycéen-ne sur ce site.** Des pièces justificatives sont à fournir. Dès validation du dossier, la Carte Jeune Région est envoyée à votre domicile (adresse en France métropolitaine). Cette carte vous permet aussi de bénéficier d'une aide à la lecture de loisirs et d'une aide à l'acquisition d'une licence sportive UNSS.

Tarif forfaitaire proposé aux étudiants en 2026 **prenant au moins 3 repas par semaine**

Période (règlement après réception factures expédiées en début de période)	Forfait Interne-Externé : 1215.60 € (petit-déjeuner, repas midi et soir)	Forfait ½ P : 592 € (Repas midi du lundi au vendredi)
Janvier à mars 2026	364,68 €	177,60 €
Avril à mi-juin 2026	364,68 €	177,60 €
Septembre à décembre 2026	486,24 €	236,80 €

Prix des repas au ticket 2026 (à titre exceptionnel, pas plus de 2 repas/semaine) : Déjeuner ou dîner : 4,60 €

Si vous choisissez cette formule, le compte cantine doit être approvisionné le jour de la rentrée, et par la suite à l'administration, les lundis matins (9h30-12h) et jeudis matins (8h-11h45). Vous pouvez payer : Par chèque daté-signé libellé au nom de *l'Agent Comptable du Campus Terre et Nature* (inscrire au dos du chèque nom, prénom et classe de l'étudiant), par carte bancaire, en espèces ou sur internet.

Chaque repas pris doit être réservé. A la fin de la formation, tout crédit supérieur à 8 € peut être remboursé sur demande formulée avant votre départ et fourniture d'un RIB. **La pension complète comme la demi-pension sont facturées sur 33 semaines. La dernière facture sera donc émise mi-juin, au-delà de cette échéance, les repas seront réglés au ticket.**

En cas de perte ou de détérioration de la carte jeune région, prévenir immédiatement l'administration. Ce badge est strictement personnel et ne peut servir que pour un seul passage par service. En cas de non présentation de la carte ou de crédit insuffisant (cas de repas au ticket), l'accès au self vous sera refusé.

Les Bourses de l'Enseignement Supérieur : le Dossier Social Etudiant

La demande de bourse pour 2026-2027 (Dossier Social Etudiant) s'effectue uniquement en ligne sur le site <https://messervices.etudiant.gouv.fr/> du 2 mars au 31 mai. Il est nécessaire de renouveler chaque année scolaire la demande. Ci-dessous le rappel des différentes étapes :

- Simulation puis demande de bourse par l'étudiant sur internet sur le site : <https://messervices.etudiant.gouv.fr/>
- Une fois le dossier validé, un mail est adressé à l'étudiant dans les 48h, confirmant l'enregistrement du dossier.
- Des pièces justificatives peuvent vous être demandées, elles doivent être retournées sous 8 jours.
- Instruction du dossier par le CROUS (Le Lycée Charlemagne dépend du CROUS de Montpellier)
- Réception par mail d'une réponse de principe indiquant votre échelon de bourse. Cette notification d'attribution conditionnelle de bourse ou d'un avis de rejet doit être présentée à votre établissement lors de l'inscription.
- Si la notification n'est pas émise par le CROUS de Montpellier, il faut demander au CROUS qui vous envoie la notification le transfert de votre dossier de bourse au CROUS de Montpellier qui enverra une nouvelle notification à fournir au lycée Charlemagne lors de votre inscription ou dès que vous la recevez.
- A la rentrée si vous avez fourni la notification conditionnelle émanant du CROUS de Montpellier : le lycée confirme au CROUS votre inscription administrative et votre présence.
- Le CROUS envoie par mail à l'étudiant une notification **définitive** d'obtention de bourse pour 2026-2027 et met en paiement la bourse à réception des crédits. Le virement, mensuel, se fait sur le compte bancaire de l'étudiant (10 mois : septembre à juin). Les paiements sont en principe effectués le 5 de chaque mois.

Si vous n'avez pas fait de demande, vous pouvez encore la faire, mais elle sera hors délais et traitée après toutes les autres. Dès réception de votre notification de bourse 2026-2027, transmettez-là au secrétariat BTSA du lycée.

NB : Étant en BTS dans un lycée, vous n'avez pas à payer au CROUS la Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVEC). Si vous l'avez réglée, vous pouvez vous faire rembourser : www.cvec.etudiant.gouv.fr

LEGTA Charlemagne

Route de Saint-Hilaire
11000 CARCASSONNE
Téléphone : 04.68.11.91.19

Carcassonne, le 02 Juin 2026

Mél : legta.carcassonne@educagri.fr
Site : www.campusterreetnature.fr

Dossier suivi par : Mme BLANCHARD, Agent Comptable
Mme OLIVIER, Secrétaire Agence Comptable

Madame, Monsieur,

Conformément à la délibération n° VI – 25-06 – 20 votée en Conseil d'Administration du 25 juin 2018, je vous informe que vous avez la possibilité de régler mensuellement les frais de dossier, le forfait repas (Interne-externé ou 1/2P) et le cas échéant, d'hébergement à la résidence étudiante du lycée de votre enfant inscrit dans notre établissement pour l'année scolaire 2026-2027.

Cette procédure vous permet d'échelonner vos règlements sur 9 mois, d'octobre à juin. Elle est à renouveler chaque année. Pour y souscrire, vous devez remplir et signer le formulaire d'autorisation de prélèvement ci-joint, et le retourner à l'établissement avec votre Relevé d'Identité Bancaire, **avec le dossier d'admission**.

Un échéancier vous sera envoyé **courant septembre 2026**.

Les prélèvements, au nombre de **9**, sont effectués le **10** de chaque mois.

Votre engagement à ce prélèvement automatique implique les règles suivantes :

- Vous devez vous assurer de la solvabilité de votre compte chaque mois à la date du prélèvement
- En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires sont à votre charge et l'échéancier est recalculé
- Deux rejets de prélèvement constitueront un motif de rupture de contrat et vous excluront de la procédure : vous vous engagez alors à régler par chèque, virement ou espèce l'échéance rejetée et les frais associés

En fin d'année scolaire, quand votre échéancier sera mis à jour et clôturé, un reliquat peut être réclamé après relance envoyée aux familles : merci de bien vouloir y donner suite en régularisant auprès de l'agence comptable. Si un remboursement doit être effectué, celui-ci sera automatique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire qui pourrait vous être utile, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'agent comptable du Campus Terre et Nature,

Sabrina BLANCHARD



Agence Comptable
de CARCASSONNE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



ENGAGÉ POUR PRENDRE SOIN DU VIVANT
LYCÉE CHARLEMAGNE
CARCASSONNE



Lycée Charlemagne

Route de St-Hilaire
11000 CARCASSONNE
Téléphone : 04.68.119.119
Mél : legta.carcassonne@educagri.fr
Site : www.campusterreetnature.fr

DEMANDE DE PAIEMENT MENSUALISÉ DES FRAIS DE DOSSIER, DE FORFAIT REPAS ET LE CAS ECHÉANT D'HEBERGEMENT (POUR LES BTSA LOGÉS)

Valable uniquement pour l'année scolaire 2026-2027

Monsieur – Madame (responsable légal)

Adresse :

À Madame l'Agent Comptable
Du Campus Terre et Nature

Madame l'Agent Comptable,

Suite à l'inscription au LEGTA Charlemagne pour l'année scolaire 2026-2027 de mon enfant :

Nom – Prénom de l'étudiant(e) : Classe :

Je souhaite effectuer par prélèvement mensuel au 10 de chaque mois le règlement des sommes dues (frais de dossier, forfait repas : interne-externé ou 1/2P, et le cas échéant d'hébergement à la résidence étudiante).

À cet effet veuillez trouver ci-joint un relevé d'identité bancaire.

Veuillez agréer, Madame l'Agent Comptable, l'expression de mes sentiments distingués.

À, le

Signature

SECURITE SOCIALE DES ETUDIANTS EN BTSA

Vous trouverez ci-dessous des explications sur les démarches utiles ou indispensables à faire pour bien percevoir le remboursement des frais de santé en fonction de votre situation.

Etant scolarisé en BTS dans un lycée, vous n'avez pas de cotisation à la sécurité sociale à régler, ni de Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVEC) à acquitter auprès du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Si vous l'avez payée, vous pouvez vous faire rembourser : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Vous entrez dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2026/2027 ou poursuivez vos études (BTSA 1^{ère} année ou 2^{ème} année)

Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur et que vous êtes français-e, **vous serez automatiquement affilié-e à un régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents** ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation, mais profitez-en tout de même pour vous **créer un compte** sur ameli.fr (régime général), msa.fr (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

Si vous étiez déjà en études supérieures en 2025-2026, rien ne change si votre situation n'a pas changé non plus.

Comment être bien remboursé-e ? Médecin traitant et complémentaire santé

L'Assurance Maladie vous rembourse 70 % de votre consultation si vous consultez en priorité votre médecin traitant. Si vous consultez un autre médecin généraliste que votre médecin traitant, votre remboursement sera de 30 %. Afin de compléter vos remboursements, vous pouvez choisir une complémentaire santé auprès de l'organisme/mutuelle de votre choix (une mutuelle étudiante, la mutuelle de vos parents, un autre organisme complémentaire, CMU).

Mise à jour de vos informations

Que ce soit sur ameli.fr (régime général), MSA (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial, **pensez à vérifier que les informations que vous fournissez à l'Assurance Maladie sont correctes**, et notamment : votre adresse postale, votre RIB, votre déclaration de médecin traitant. Cette attention vous assurera de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

Étudiants internationaux et français de Nouvelle Calédonie ou Wallis et Futuna

Si vous êtes étranger et vous inscrivez dans l'enseignement supérieur français pour la première fois, vous devez demander votre affiliation à la sécurité sociale française en vous inscrivant sur <https://etudiant-etranger.ameli.fr/>

Cette démarche vous concerne également si vous êtes français-e de Nouvelle Calédonie ou de Wallis et Futuna.

Vous devrez renseigner des informations obligatoires (nom, prénom-s, date de naissance, pays de naissance, adresse e-mail, adresse postale en France, numéro de téléphone) et déposer des pièces justificatives obligatoires sur le site (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, attestation de scolarité, relevé d'identité bancaire RIB, pièce d'état civil nécessaire à la création du numéro de sécurité sociale ...). En fin d'inscription, vous pourrez télécharger une attestation provisoire d'affiliation à la sécurité sociale. Plus tard, une fois l'inscription validée vous pourrez télécharger l'attestation définitive d'affiliation (de droits) à la sécurité sociale. Une copie de ces attestations devra être transmise au lycée.

Exceptions : si vous venez d'un pays de l'Union européenne, de Suisse ou de Monaco, vous n'avez pas besoin de vous inscrire sur le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr/> mais vous devez en revanche effectuer une autre démarche en fonction de votre situation.

Pour plus de détails, consultez la page dédiée aux étudiants sur le site www.ameli.fr

Rubriques : [Assuré](#) › [Droits et démarches](#) › [Etudes et stages](#) › [Etudiant](#) › [Vous venez étudier en France](#)

Lien direct : <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-stages/etudiant/vous-venez-etudier-en-france>

TROUSSEAU BTSA 1ère Année

(Les étudiants de 2^{ème} année doivent déjà avoir cet équipement)

Équipement de Protection Individuelle (E.P.I.)

Durant leur scolarité, les étudiants vont participer à des activités pratiques, qui après analyse des risques encourus, dans le cadre de la réglementation relative à l'hygiène et la sécurité, font apparaître la nécessité de porter des équipements de protection individuelle (E.P.I.).

Ces équipements font normalement l'objet d'une dotation des maîtres de stage, mais devant la difficulté de voir appliquée telle pratique et devant le risque encouru par nos étudiants, il leur est donc demandé de se munir impérativement :

- d'une paire de chaussures de sécurité,
(Gammes : NF EN ISO 20345 ou NF EN ISO 20346 ou NF EN ISO 20347)
- d'une paire de gants de travail.

A noter pour les étudiants de BTS Viticulture-Oenologie de 1^{ère} année

Vous allez faire des travaux pratiques sur l'exploitation du lycée dès la rentrée ; **il est donc impératif d'avoir l'équipement le jour de la rentrée : les chaussures de sécurité, les gants et le vêtement de travail sont obligatoires, les bottes de sécurité conseillées.**

Fournitures pour les étudiants hébergés à la résidence étudiante :

- Literie pour lit 1 personne en 90 x 200 : alèse protège-matelas, oreiller et taie d'oreiller, drap housse, couette et housse de couette

Attention : les sacs de couchage ne sont pas autorisés



CAMPUS
TERRE &
NATURE

ENGAGÉ POUR PRENDRE SOIN DU VIVANT
LYCÉE CHARLEMAGNE
CARCASSONNE



L.E.G.T.A. CHARLEMAGNE

Route de St-Hilaire
11000 CARCASSONNE
Téléphone : 04.68.119.119
Télécopie : 04.68.71.38.17
Mél : legta.carcassonne@educagri.fr
Site : www.campusterreetnature.fr

Carcassonne, Juin 2026

Objet: Voyage d'étude du milieu littoral et sous-marin
Du 8 au 11 Septembre 2026

A l'attention des étudiantes et étudiants de
BTSA 2 Gestion et Protection de la Nature

Madame, Monsieur,

Un voyage d'étude du milieu littoral est organisé pour la classe de BTSA GPN 2ème année. Il se déroulera du mardi 8 Septembre au vendredi 11 Septembre 2026 et sera encadré par Monsieur RAPEZ (Biologie/Écologie), Mme Vanessa PREMEL (ESC), ainsi que par d'autres enseignants de l'équipe pédagogique.

Ce voyage a pour objectifs d'appréhender la richesse et les enjeux liés au milieu littoral et sous-marin par une randonnée sur un sentier du littoral, une séance de plongée avec bouteilles avec sensibilisation à la connaissance et à la préservation des espèces marines, la visite de la Réserve Naturelle Nationale Marine de Cerbère-Banyuls et de la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu à Argelès-sur-Mer, la visite du Biodiversarium de Banyuls ainsi qu'une intervention des techniciens et animateurs du Syndicat Mixte RIVAGE basé à Leucate.

Les étudiants seront logés en camping (Camping Le Beauséjour – 66700 Argelès), dans des chalets de 5/6 places confortables et adaptés.

Le départ s'effectuera du Lycée Charlemagne le Mardi 8 Septembre à 9h00 (rendez-vous à 8h00 devant le Lycée) et le retour est prévu le vendredi 11 Septembre vers 17h30.

Ce voyage est financé en partie par le Lycée Charlemagne. Comme entendu avec les étudiants en fin d'année scolaire, la participation demandée est de 110 euros. **Cette somme devra être fournie avec le dossier de réinscription avant mi-juillet** par chèque à établir à l'ordre de « Agent comptable Campus Terre et Nature ». De plus, chaque étudiant prendra en charge les repas du midi et du soir. Les groupes d'étudiants logés dans les chalets pourront s'organiser entre eux pour les repas. Des informations complémentaires seront fournies à ce sujet aux étudiants dès la rentrée.

Nous restons à votre disposition pour toute question liée à ce séjour et vous communiquons le numéro de portable de l'enseignant responsable : Christian RAPEZ - 06.76.23.68.67

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à la réussite de ce projet.

L'équipe pédagogique,

P.J. : - Programme prévisionnel du voyage
- **Contrat d'engagement à retourner signé avec le chèque de règlement**

Programme voyage d'étude – Milieu Littoral – du 8 au 11 Septembre 2026

Support EIL2 - BTSA GPN2

Lieu d'hébergement : Camping "La Beauséjour" – 66 ARGELES - 04 68 81 10 63

<u>DATE</u>	<u>MARDI 8 SEPTEMBRE</u>	<u>MERCREDI 9 SEPTEMBRE</u>	<u>JEUDI 10 SEPTEMBRE</u>	<u>VENREDI 11 SEPTEMBRE</u>
MATIN	Départ <u>Carcassonne</u> :9h00 10h30 - Intervention biodiversité et gestion milieux littoraux par le syndicat mixte « Rivage » - Salses-Leucate. Démonstration utilisation de drone dans le cadre d'inventaires.	<u>Banyuls</u> Gr 1 : Sentier littoral de l'Anse de Paulilles à Banyuls. Aspects historiques (Dynamiterie), paysagers, naturalistes... 9h30-12h00 <u>Banyuls</u> Gr 2 : Visite guidée Biodiversarium 10h-12h00	<u>Banyuls</u> Gr 1 9h30 – Plongée bouteilles + connaissance, sensibilisation protection faune sous marine / <u>Banyuls</u> Gr 2 Intervention conservateur réserve marine Cerbère-Banyuls Mr Frédéric CADENE	9h00 – 13h00 Visite guidée de la réserve naturelle du <u>MAS LARRIEU à Argelès</u> , encadrée par le conservateur Mr Fabrice COVATO
MIDI	Pique nique en bord de mer	Pique-nique en bord de mer	Pique-nique en bord de mer	Repas au camping ou pique nique bord de mer
APRES-MIDI	Visite site à Cistude d'Europe. Plan de gestion et valorisation. Intervention Jean Alexis NOEL Visite site des Dosses : Réhabilitation et Gestion biodiversité Arrivée <u>Argelès</u> : 18h30 Installation	<u>Banyuls</u> Gr 2 : Sentier littoral de Banyuls à l'Anse de Paulilles. Aspects historiques (Dynamiterie), paysagers, naturalistes... 14h-16h30 <u>Banyuls</u> Gr 1 : Visite guidée Biodiversarium 14h-16h00 <u>Retour Banyuls → Argelès</u>	<u>Banyuls</u> Gr 2 14h00 – Plongée bouteilles + connaissance, sensibilisation protection faune sous marine / <u>Banyuls</u> Gr 1 Intervention conservateur réserve marine Cerbère-Banyuls Mr Frédéric CADENE <u>Retour Banyuls → Argelès</u>	Rangement 14h30 Retour sur <u>Carcassonne</u> . arrivée vers 17h30
SOIREE	Repas au camping Présentation du site et du programme.	Repas au camping Bilan journée et consignes	Repas au camping Bilan journée et consignes	
ENCADREMENT	C. RAPEZ, V. PREMEL, O. CONAT	C. RAPEZ, V. PREMEL	C. RAPEZ, V. PREMEL	C. RAPEZ, V. PREMEL

Contrat d'engagement

Voyage d'étude BTS Gestion Protection de la Nature 2^{ème} année

Du 8 au 11 Septembre 2026

Comme le stipule le règlement intérieur : "L'inscription d'un élève au lycée, vaut pour lui-même comme pour sa famille, adhésion aux dispositions du présent règlement et engagement de s'y conformer pleinement. **Ce règlement s'applique lors de toutes les activités organisées dans ou hors de l'établissement.**"

Voici quelques extraits de ce règlement :

- "Les activités extérieures à l'établissement organisées sur le temps scolaire ou extra-scolaire par l'établissement dans le cadre des programmes d'enseignement sont partie intégrante des études."
- "Il est strictement interdit d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées. Toute diffusion, manipulation ou absorption de substances toxiques, quelle que soit leur nature, et sous quelque prétexte que ce soit, est très sévèrement proscrite."
- "Les horaires d'accès aux chambres sont libres, toutefois aucun bruit ne sera toléré dans les bâtiments et l'enceinte extérieure de l'établissement après 22 h."

Le non respect de ces règles pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'étudiant de la structure d'accueil et son retour sur l'établissement.

Des sanctions seront alors prises en fonction de la gravité de l'acte commis (Cf. règlement intérieur, partie C – 8).

NOM Prénom :

Signature de l'étudiant :
(Précédée de la mention "lu et approuvé")

Rentrée Scolaire 2026/2027



ENGAGÉ POUR PRENDRE SOIN DU VIVANT
LYCÉE CHARLEMAGNE
CARCASSONNE

Route de Saint-Hilaire
11000 CARCASSONNE
Tél : 04.68.11.91.19

FICHE D'URGENCE

Document non confidentiel

Consultable par l'ensemble des personnels de l'établissement, service de secours, à remplir par un représentant légal.

Nom : Prénom :

Classe : Régime : INT DP EXT

Date de Naissance : Lieu de naissance :

Numéro de portable de l'élève (facultatif) :

Personnes à prévenir :

Responsable 1	Responsable 2	Autres : Précisez : <input type="text"/>
Nom : <input type="text"/>	Nom : <input type="text"/>	Nom : <input type="text"/>
Prénom : <input type="text"/>	Prénom : <input type="text"/>	Prénom : <input type="text"/>
Adresse : <input type="text"/>	Adresse : <input type="text"/>	Adresse : <input type="text"/>
Tél domicile : <input type="text"/>	Tél domicile : <input type="text"/>	Tél domicile : <input type="text"/>
Tél travail : <input type="text"/>	Tél travail : <input type="text"/>	Tél Travail : <input type="text"/>
Portable : <input type="text"/>	Portable : <input type="text"/>	Portable : <input type="text"/>
Email : <input type="text"/>	Email : <input type="text"/>	Email : <input type="text"/>

Adresse de l'élève si différente :

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utile de signaler (maladies, allergies, traitements, précautions à prendre) :

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :

Joindre une photocopie des vaccinations. En dehors des vaccins obligatoires durant la petite enfance, l'établissement ne pourra être tenu responsable de la non-réalisation des rappels recommandés.

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade, vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

Dans tous les cas, l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un représentant légal. Le responsable légal s'engage à prévenir de modifications concernant les données transmises.

A , le

Signature d'un représentant légal :



Année Scolaire 2026-2027

FICHE DE SANTE CONFIDENTIELLE

Nom, prénom et classe de l'élève :

.....

Antécédents médicaux et chirurgicaux (ex : asthme, épilepsie, migraines, diabète, difficultés psychologiques ...) :

.....
.....
.....

Allergies (médicamenteuses, alimentaires, autres) : Non Oui Si oui, précisez lesquelles ci-après :

.....
.....
.....

Vous avez mentionné une allergie ou un antécédent médical. Souhaitez-vous mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : Oui Non

Votre enfant bénéficie déjà d'un PAI. Souhaitez-vous le reconduire pour l'année scolaire 2025-2025 ?
 Oui Non

Traitement(s) éventuel(s) *Les traitements doivent être impérativement remis à l'infirmière avec 1 duplicata de l'ordonnance :*

.....
.....
.....

Merci de fournir l'ordonnance et les traitements valables pour l'année scolaire dans une trousse identifiée au nom de votre enfant avec le formulaire du PAI.

Autorisez-vous la publication du PAI sur Pronote afin qu'il soit accessible à l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative ? Oui Non

Si vous voulez mettre en place ou reconduire un PAI pour 2025-2026, le document (à compléter avec votre médecin et à remettre à l'infirmière) est en téléchargement sur notre site internet à la rubrique Infos Pratiques / S'inscrire / Lycée Charlemagne - en bas de colonne dans documents à télécharger.

Date et Signature :

AUTORISATION PARENTALE DE PRISE DE MEDICAMENTS

L'infirmier(e) scolaire agricole a la possibilité de donner un traitement aux apprenants selon trois modalités :

- Un des médicaments contenu dans le BOEN HS n° 1 du 6 janvier 2000* (ils ne doivent être utilisés qu'après un interrogatoire rigoureux permettant d'éliminer toute contre-indication) ;

**Texte de référence : BO Hors-série n° 1 du 6 janvier 2000 relatif au « protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement ».*

- Un médicament prescrit dans un PAI (Projet d'Accompagnement Individualisé) ;
- Un médicament d'urgence prescrit par un médecin du SAMU.

Autorisez-vous l'infirmier(e) à administrer un médicament autorisé par le BOEN HS n° 1 du 6 janvier 2000 à votre enfant (Nom - Prénom)en cas de douleur ou de maux bénins ?

Oui Non

Date et Signature :

A remplir uniquement pour les étudiants BTSA majeurs logés à la résidence étudiante

DECHARGE PRISE DE TRAITEMENTS DES ETUDIANTS MAJEURS A LA RESIDENCE

Je soussigné(e) étudiant majeur au lycée Charlemagne en classe de, m'engage, le cas échéant, à prendre mon traitement de façon autonome en toute discrétion et à le garder sur moi, hors de portée des autres apprenants.

Date et Signature :

INFORMATION SUR LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Le lycée s'engage à offrir un environnement inclusif et adapté à tous les élèves, quel que soit leur handicap. Nous souhaitons d'une part vous informer des dispositifs d'accompagnement spécifiques mis en place pour soutenir votre enfant tout au long de sa scolarité, et d'autre part recenser les aides obtenues et celle(s) à renouveler ou mettre en œuvre.

1. Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Le PAP est un document qui définit les aménagements et adaptations pédagogiques nécessaires pour répondre aux besoins éducatifs particuliers de l'enfant qui connaît des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie ...). Il est élaboré par l'équipe éducative en concertation avec vous et peut inclure des adaptations telles que :

- Suivi tout au long de la scolarité
- Aménagements et réflexion sur l'accessibilité des apprentissages (allègement du travail scolaire, photocopiés des cours, captations audios, aménagements des contrôles ...)

2. Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Le PPS est un dispositif plus complet qui s'adresse aux élèves reconnus en situation de handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui nécessitent une compensation et des aménagements sur le plan scolaire relevant d'une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Il peut inclure :

- L'attribution de matériels pédagogiques adaptés : ordinateur ...
- La présence d'un Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH)
- Des aménagements pédagogiques et de scolarité : allègement du temps scolaire ...
- Des séances de rééducation ou de soins (orthophoniste, psychologue ...)

3. Aménagements d'épreuves à l'examen

Pour garantir l'égalité des chances lors des examens, des aménagements spécifiques peuvent être demandés au service des examens. Vous recevrez un email d'information en début d'année.

Pour toute question ou besoin d'accompagnement, vous pouvez contacter le **Professeur Principal**.

✂-----

AMENAGEMENTS DE SCOLARITE (PPS/PAP/Aménagement d'épreuves à l'examen)

Coupon-réponse à rendre avec le dossier d'admission

Votre enfant (Nom-Prénom)

Classe

A-t-il bénéficié d'un aménagement de scolarité en 2025/2026 : Oui Non

Si oui, lequel : PAP PPS

Étiez-vous accompagné par 1 AESH ? Oui Non

Cet accompagnement est-il toujours en cours pour 2026-2027 ? Oui Non

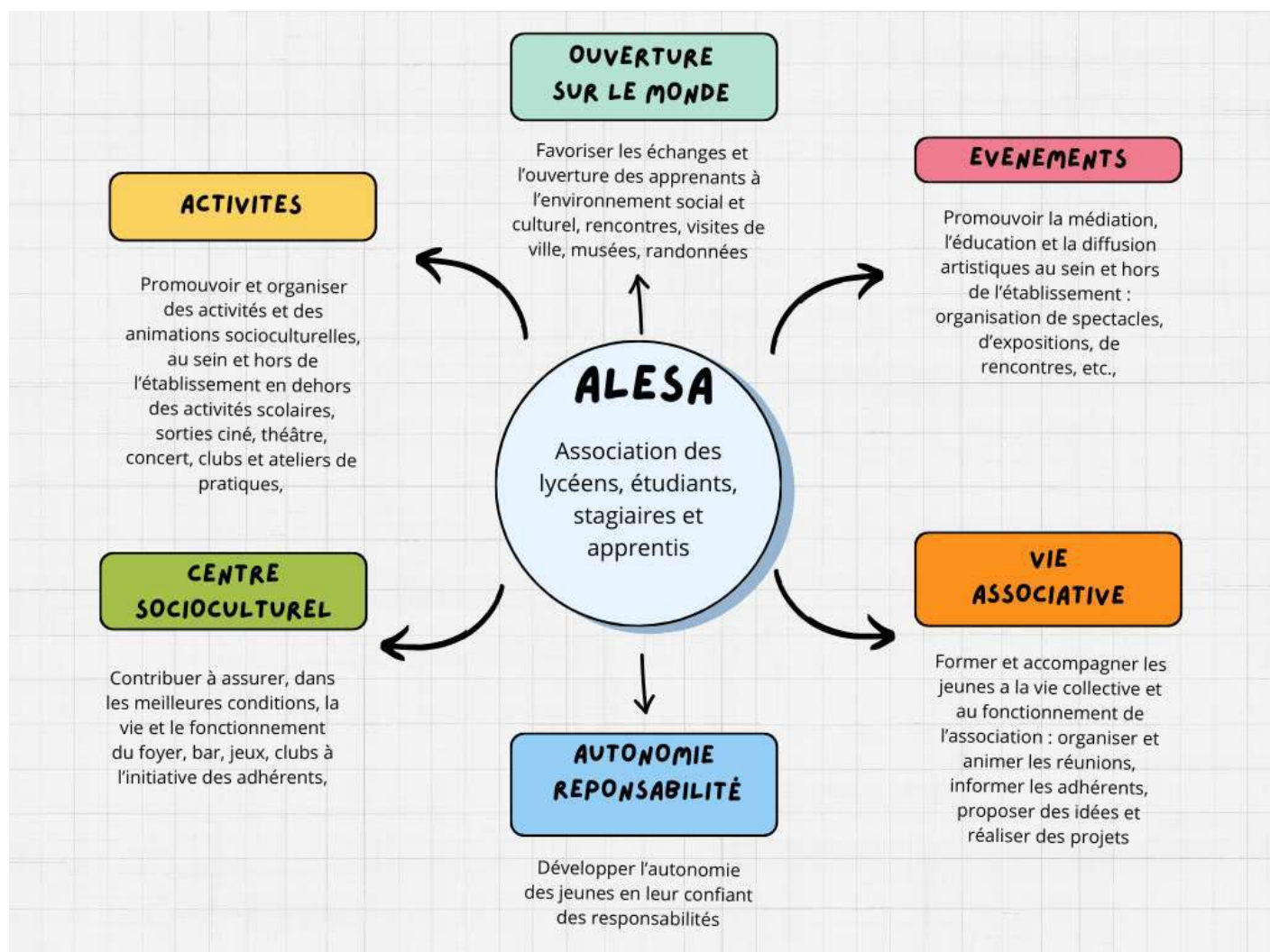
Si oui, merci de fournir la notification.

A-t-il bénéficié d'un aménagement d'épreuves à l'examen ? Oui Non

ALESA Charlemagne

Un projet associatif pour et par les jeunes du Campus

L'ALESA offre, tout au long de l'année scolaire, des activités ludiques et de loisirs dans une ambiance conviviale, avec pour objectifs :



L'ALESA fait partie intégrante du projet éducatif de l'établissement. Gérée par les élèves, étudiants, stagiaires et apprentis encadrés par les quatre enseignants d'éducation socioculturelle, l'ALESA favorise l'apprentissage de la vie associative. Les clubs proposés pourront être complétés à l'initiative des apprenants en cours d'année. Adhérer c'est permettre de faire vivre les activités hors temps scolaire et participer au développement des projets des apprenants tout au long de l'année.

Pour l'année scolaire 2026-2027, l'accès au centre socioculturel (foyer) et aux activités des clubs ne sera réservé qu'aux adhérents de l'ALESA.

Le/La Président-e

Les enseignants d'Éducation Socioculturelle

CLUB MUSIQUE (hebdomadaire)

2 groupes de niveau débutants / confirmés
 2 enseignants référents
 Concerts lors des soirées de l'ALESA (1 ou 2 dans l'année), set musical lors du festival Sauvages

Je souhaite m'inscrire

Niveau débutant Niveau confirmé

ATELIER DÉTENTE (hebdomadaire)

Découverte de techniques de détente et de relaxation : respiration, concentration, gestion du stress, méditation, aromathérapie, musicothérapie....

1 enseignant référent

Je souhaite m'inscrire

CLUB CRÉATION (hebdomadaire)

Sérigraphie, pouring, vannerie, gravure sur bois, cyanotypie, etc.

3 enseignants référents

Activités selon un calendrier concerté

Je souhaite m'inscrire

CLUB MEDIA (bimensuel)

Groupe de discussion et jeux autour de sujets d'actualité, création radio, article

2 enseignants référents

1 visite médias (radio ou presse)

Je souhaite m'inscrire

CLUB JEUX DE SOCIÉTÉ (hebdomadaire)

Co-animation d'un espace ludique et convivial

1 enseignant référent

Je souhaite m'inscrire

CLUB DANSE DE SALON (mensuel ?)

1 enseignant référent avec présence d'un intervenant

Je souhaite m'inscrire

CLUB THÉÂTRE (hebdomadaire)

1 groupe tous niveaux

1 enseignant technique d'improvisation théâtrale

Création théâtrale, enregistrement sonore, installation

Sortie théâtre 4 fois dans l'année

Je souhaite m'inscrire

Niveau débutant Niveau confirmé

CLUB ECO'RESPONSABLE (mensuel)

1 groupe de travail réparti en sous thématiques (jardin partagé, déchets, biodiversité, mobilité)

4 enseignants référents

Activités selon un calendrier concerté

Sorties de terrain

1 voyage-rencontre annuelle régionale ou nationale

Je souhaite m'inscrire

CINÉ-CLUB (hebdomadaire)

Projections et co-animation de temps d'échanges

Projections « Carte blanche » selon un calendrier concerté

Participation à des dispositifs nationaux (Festival Alimenterre, Festival International du Film Politique, etc.)

2 enseignants référents

Je souhaite m'inscrire

CLUB SOLIDARITÉ (mensuel)

Actions de soutien à des associations caritatives

1 enseignant référent

Je souhaite m'inscrire

APPEL À COTISATION ALESA 2026-2027**ALESA CHARLEMAGNE**

NOM :

PRÉNOM :

Classe :

NOM et Prénom du responsable :

.....

Lycéen :

- Interne : 20€
 1/2 pensionnaire, externe : 10€
 Étudiant : 10€
 Apprenti : 5€

Adhésion 2026-2027**ALESA CHARLEMAGNE****Adhésion 2026-2027**

NOM :

PRÉNOM :

Classe :

NOM et Prénom du responsable :

.....

Montant de l'adhésion :

20€ 10€ 5€

Date d'adhésion :

Le/La Président-e

Merci de glisser votre chèque à l'ordre de l'« Alesa Charlemagne » et cette page complétée dans une enveloppe sur laquelle seront inscrits le nom et la classe du lycéen, étudiant, stagiaire ou apprenti et la mention « ALESA ».

Ne pas agraffer le chèque !

ASSOCIATION SPORTIVE CHARLEMAGNE - UNSS

L'Association Sportive du lycée Charlemagne est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire. C'est une fédération multi-sports ouverte à tous les jeunes scolarisés. Elle a pour objet d'organiser et développer la pratique d'activités sportives et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui adhèrent aux associations sportives.

L'encadrement est assuré par les professeurs d'EPS.

Nous proposons des activités multiples :

Pôle promotion/loisirs

- Organisation de différents tournois sportifs au sein de l'établissement (tennis de table, badminton ... à l'initiative des élèves)
- Mise en place des créneaux horaires (du mardi au vendredi entre 12h et 13h45 (en fonction des horaires de cours des enseignants d'EPS) et les mardi et jeudi de 17h40 à 18h45 pour les BTS) ouverts aux licenciés pour une pratique de la musculation, du badminton, du volley-ball, du rugby, du hand-ball, de l'escalade, de padel, de ski (une journée) et autres en fonction de la demande et des possibilités.

Les activités souhaitées seront possibles si les élèves sont force de proposition dans l'organisation des entraînements et leur régularité.

Pôle compétition

- Rugby, Futsal, Volley, Badminton, Cross, raid nature, judo ...

Les entraînements pour les équipes engagées en compétition se feront sur la base du volontariat et surtout de la motivation des élèves. L'autonomie demeure un objectif fort à l'Association Sportive.

D'autres activités peuvent être pratiquées en fonction de la demande des élèves et dans la mesure de nos possibilités.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom Prénom : Date de Naissance :

Sexe : M ou F

Classe : Numéro carte jeune (obligatoire) :

Mail de l'élève :

Téléphone portable de l'élève :

Sport(s) choisi(s) :

- Si j'ai ma carte jeune ou si mon dossier est en cours, je verse ma cotisation de 15 € par chèque bancaire à l'ordre de « Association Sportive Charlemagne » (licence UNSS & Assurance),
- Si je n'ai pas de carte jeune, je verse ma cotisation de 30 €

Pour la pratique de rugby (section ou loisirs) et de la musculation/circuit-training (option), je joins obligatoirement un certificat médical d'aptitude à la pratique souhaitée si mon enfant a 18 ans au cours de l'année scolaire 2026-2027.

Je soussigné(e) père, mère, responsable légal, souhaite inscrire mon enfant, dont le nom apparaît ci-dessus à l'AS du Lycée et l'UNSS.

- j'autorise mon enfant à participer aux activités sportives dans et à l'extérieur de l'établissement.
- J'autorise mon enfant à être transporté dans le cadre de l'UNSS via des transports scolaires ou via des minibus de l'établissement conduits par l'enseignant d'EPS ou un membre de l'équipe pédagogique.
- je joins un chèque de 15 € si j'ai ma carte jeune ou si le dossier est en cours, ou de 30 € si je n'ai pas ma carte jeune, à l'ordre de « l'association sportive Charlemagne » (licence UNSS et Assurance).
- je joins obligatoirement un certificat médical d'aptitude pour la pratique du rugby ou de musculation/circuit-training si mon enfant choisit de pratiquer l'un de ces enseignements optionnels et **a 18 ans au cours de l'année scolaire 2026-27**
- j'autorise mon enfant à paraître – J'autorise mon apparition (pour les élèves majeurs) sur les supports photos et/ou vidéos des sites et pages Facebook, instagram de l'UNSS et du lycée dans le cadre exclusif des pratiques sportives.
- j'autorise les enseignants d'EPS ou tout membre de l'équipe pédagogique à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident.

Fait à Le 2026.... Signature du responsable légal :

N.B. : une inscription ne peut être prise en compte que si un certificat médical (pour la pratique du rugby et de la musculation/circuit-training en option, pour ceux qui auront 18 ans au cours de l'année scolaire) et la cotisation licence UNSS sont joints au bulletin d'inscription.

Merci de glisser le règlement de 15 ou 30 € et ce bulletin, avec le certificat médical (si 18 ans pour le rugby ou la musculation/circuit-training) dans une enveloppe sur laquelle seront inscrits les nom et classe de l'élève et la mention « Association Sportive Charlemagne » - Merci de ne pasagrafer les chèques